



PRÉFET DE L'EURE

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernant l'organisation de la lutte contre l'Erismature Rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans le département de l'Eure. Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 28 mars au 17 avril 2019 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté une observation mais hors sujet.

Fait à Évreux, le 29 avril 2019